



Etat des lieux lors de départ avec bail solidaire

Par **piout1504**, le **07/03/2008 à 21:50**

Bonjour,rrnrnJe suis actuellement en colocation avec deux personnes; Nous avons signé un bail solidaire. Je dois quitter les lieux pour des raisons personnelles. Une personne me remplace dans la colocation. Dois_je faire un état des lieux ? de ma chambre uniquement ? de l'appartement tout entier ? Merci d'avance. Julie

Par **Erwan**, le **07/03/2008 à 21:55**

Bjr, rrrnvous aviez l'usage "privatif" de votre chambre, mais aussi l'usage des pièces communes. rrrnUn état des lieux de ces pièces vous garantira contre les suite des dégradations futures.

Par **piout1504**, le **07/03/2008 à 22:02**

Bonjour,rrnrnMerci beaucoup votre réponse. Auriez vous par hasard la réponse à mon autre question posée sur la rupture du contrat de bail solidaire ?rnMerci d'avance.rnJulie